

M. Benjamin: C'est moi qui ai dit cela. J'ai dit que c'était un cas où nous serions amplement justifiés de le faire. Je doute fort que tout le comité de l'Assemblée législative de l'Ontario consente à venir à Ottawa. Mais je ne vois pas du tout pourquoi tout le comité d'Ottawa se rendrait dans ces trois provinces pour entendre trois personnes, bien que je ne conteste nullement la valeur de leurs témoignages.

Quant aux dépenses électorales, les députés reconnaîtront que nous avons souvent trouvé difficile de ne pas mêler ce sujet à notre étude de la loi électorale en général. Le président a été très indulgent...

M. Francis: Je crains de n'avoir pas bien formulé ma question. Le comité de l'Ontario a fait en Australie un voyage qui grève beaucoup plus le budget national que toute autre mesure envisagée par ce comité.

M. Benjamin: Je n'ai pas dit un mot de l'Australie, monsieur l'Orateur. J'ai dit que nous serions peut-être amenés à étudier le problème du vote par procuration, comme l'a déjà fait en détail une autre assemblée législative dont nous pourrions rapidement obtenir les conclusions sans causer de frais supplémentaires à la Chambre fédérale. Il s'agit d'un domaine qui justifierait un bref voyage à Toronto, d'un jour ou deux tout au plus.

Je le répète, le problème des dépenses électorales s'est toujours glissé dans nos discussions alors que nous traitions d'autres articles de la loi. Il est difficile d'écarter ce sujet de notre discussion sur les autres articles de la mesure. Le pauvre président du comité devra tenir compte de ce risque: certains aspects du problème seront nécessairement discutés à cause de leur rapport direct avec d'autres articles de la loi.

Je tiens à rappeler ainsi au président du Conseil privé qu'il ne lui sera pas facile d'achever rapidement ce travail avant que nous discussions en quelque sorte les dépenses électorales. Je signale que le rapport du Comité des dépenses électorales qui depuis trois ans a dû disparaître sous une couche de poussière exigera un examen très détaillé. Il comporte deux tomes. Il y a plus de deux ans, le département de sciences politiques de l'Université de la Saskatchewan a organisé un séminaire de deux jours auquel il a invité les représentants des partis politiques, de la radio, de la télévision et de la presse. L'un des membres

[M. Francis.]

du Comité y assistait, ainsi qu'une partie de son personnel. Monsieur l'Orateur, nous avons trouvé dans ce rapport des échappatoires assez larges pour laisser passer un tank. Je ne critique pas le Comité. Il lui était impossible de tenir compte de chaque variation des dépenses électorales. Ce travail prendra du temps. J'estime nécessaire d'établir dès maintenant un comité spécial afin de nous mettre à l'œuvre.

Tantôt j'ai employé le mot «bi-partisan». Je tiens à dire ici que notre comité a un bon président—en outre, il est aimable et très patient. Notre comité est sur la bonne voie pour ce qui est de l'activité bi-partisane dans le domaine de la réforme électorale. Lors de notre première réunion, alors qu'il s'agissait de nous organiser, un député de l'opposition officielle, le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski), a été élu vice-président. Je tiens à féliciter le député de Sudbury (M. Jerome). Je suis sûr qu'il était sincère lorsqu'il a proposé l'élection à l'unanimité du député d'Edmonton-Centre. Il nous l'a proposée non pas parce qu'il était sûr de ne pas être élu, mais à mon avis, parce qu'il voulait vraiment que le comité travaille d'une façon aussi bi-partisane que possible. Je ne dis pas cela pour dénigrer le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) ou pour donner tort à mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles); je serais bien le dernier à la Chambre ou ailleurs à mettre en doute la compétence du député d'Hillsborough comme président. Je tiens seulement à dire à la Chambre que le comité a au moins un vice-président de l'opposition officielle.

Je conseillerais au président du Conseil privé de modifier la motion à l'étude en supprimant du mandat du comité l'article sur la réduction de l'âge des votants, puisque le gouvernement a déjà pris position dans le discours du trône. La question est déjà réglée. Pour tout ce que le comité sache, la mesure législative est peut-être déjà rédigée et prête à être présentée à la Chambre pour la première lecture et le renvoi au comité permanent. Pourquoi alors le comité s'attarderait-il à cette question? L'intention du gouvernement est très claire, et j'espère qu'il ne reviendra pas sur sa décision. Il a décidé de présenter une mesure réduisant l'âge des votants et, dans ces circonstances, cette disposition ainsi que celles qui ont trait aux articles 62 et 63 de la loi, pourraient être rayées du mandat.